



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Guadeloupe

Commune : Pointe-à-Pitre

Autres communes :

R500

Appellation : Ancien Presbytère Saint-Pierre et Saint-Paul

Monument(s)

Appellation : Ancien Presbytère Saint-Pierre et Saint-Paul

Protection : classement

Arrêté : classement le 31/03/1992

Étendue de la protection : est classé parmi les MH, en totalité , l'ancien presbytère Saint-Pierre et Saint-Paul, y compris le muret, l'enclos et la grille

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.